

**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil Municipal de**  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

**Séance du conseil municipal du mardi 2 octobre 2018**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le mardi deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme JUHEL Colette, M. BLANDIN Anthony, Mme PERRIER Stéphanie, M. GESLIN Damien,
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, Mme LE ROY Delphine ayant donné pouvoir à Mme LESAGE Annie, M. GIROUARD Mickaël, M. ROPERT Yves
Secrétaire	Mme PERRIER Stéphanie
Convocation	27 septembre 2018

**2018 10 Approbation des délibérations du 11 septembre 2018**

*Le Compte rendu de la séance du 11 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**2018 10 100 Révision des tarifs redevance assainissement collectif 2019**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la redevance assainissement collectif 2016-2017-2018, à savoir :

Part fixe semestrielle	25,00 €
Prix au m <sup>3</sup>	1,60 €

Il informe que la consommation moyenne d'un foyer est d'environ 70 m<sup>3</sup>/an sur la commune.  
Il propose de réviser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote pour revaloriser les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,**

**Pour : 1 voix** (Pierre THOMAS)

**Contre : 8 voix** (M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme LE ROY Delphine, Mme JUHEL Colette, Mme PERRIER Stéphanie, M. GESLIN Damien)

**Abstention : 2 voix** (Mme GOBÉ Laurence, Anthony BLANDIN)

**L'assemblée délibérante, décide à la majorité des voix de ne pas revaloriser tarifs de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et d'en informer la société VEOLIA, chargée du recouvrement**  
**Les tarifs de la redevance assainissement sont maintenus pour l'exercice 2019 à :**

Part fixe semestrielle	25,00 €
Prix au m <sup>3</sup>	1,60 €

### **2018 10 101 Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

**Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Pour : 11 voix**

### **2018 10 Consultation Marquages routiers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé une consultation auprès de 5 entreprises pour la mise en peinture des marquages routiers sur les voies communales, notamment aux abords de l'école.

La date limite de réception des offres est fixée au 12 octobre,

L'assemblée charge la Commission de la voirie d'analyser les plis et de retenir l'offre la plus intéressante.

### **2018 10 Sinistre M. Mme Billerault au « 4 rue des Landelles »**

Monsieur le Maire rend lecture de deux mails de M. et Mme Billerault, domiciliés « 4 rue des Landelles » à Saint-Ouen-des-Alleux concernant des dégâts occasionnés par les eaux pluviales.

Considérant que les réseaux d'eaux pluviales communaux ne présentent aucune anomalie sur les secteurs « Rue des Landelles – 39 rue du Général de Gaulle », au vu des rapports d'inspections télévisées de la Société ALZEO Environnement, en date du 18/06/2018,

L'assemblée charge M. le Maire de répondre à M. et Mme Billerault.

### **2018 10 M. et Mme DERENNES – Création d'un accès sur le domaine communal suite à la division de la parcelle ZC n°237**

L'assemblée autorise M. et Mme Derennes, domiciliés « 6 rue du Stade » à aménager une voie d'accès sur le domaine communal pour desservir leur nouvelle parcelle située près du Lotissement communal, en bordure de la propriété cadastrée ZC n°283.

La Commission est chargée de définir les conditions (prix, limites, clôture...) de cette décision,

Tous les frais restent à charge de M. et Mme Derennes

**Divers**

**Sécurité aux abords de l'école** : en cours (mise en place de zébras, lignes jaunes...)

**Stationnement des parents d'élèves sur le parking** : voir pour la création d'un cheminement piéton côté trottoir...

**Parc à vélos sur le parking à dégager,**

**Réunion Commission du Personnel** : date à fixer

**Prochaine réunion de Conseil municipal**, le mardi 6 novembre 2018